

Mémemorandum de Concertes



dans la perspective
des élections régionales,
fédérales et européennes
du 26 mai 2019

Concertation
des organisations
représentatives de
l'Économie Sociale asbl

L'ÉCONOMIE SOCIALE
comme réponse aux aspirations des citoyens





Table des matières

INTRODUCTION
..... 4

**ÉLECTIONS
RÉGIONALES**
..... 8

**FÉDÉRATION
WALLONIE-
BRUXELLES**
..... 19

**ÉLECTIONS
FÉDÉRALES**
..... 22

**ÉLECTIONS
EUROPÉENNES**
..... 28

ÉLECTIONS RÉGIONALES 8

Sécuriser toutes les aides économiques par rapport aux réglementations européennes en matière d'aides d'état	9
Soutenir les dispositifs existants en Économie Sociale	9
Promouvoir l'entrepreneuriat en Économie Sociale, ses finalités, ses pratiques et ses impacts	13
Promouvoir l'investissement en Économie Sociale, ses finalités, ses pratiques et ses impacts	14
Promouvoir la consommation de biens et services d'Économie Sociale	14
Favoriser l'utilisation de considérations sociales dans les marchés publics régionaux et dans ceux des pouvoirs locaux	15
Promouvoir la mise en place de processus de valorisation de l'impact social sur le modèle du projet VISES	15
Encourager le développement de l'Économie Sociale dans le cadre des politiques de cohésion européennes (FSE, FEDER) et y réserver des budgets	17
Mieux prendre en compte les spécificités de l'entrepreneuriat collectif et à finalité sociale dans les politiques de développement économique	17
Réussir la réforme APE en soutenant l'emploi dans les secteurs d'Économie sociale.....	18

ÉLECTIONS FÉDÉRALES 22

Développer un plan d'action pour l'Économie Sociale au niveau fédéral.....	23
Donner une place réelle à l'intérêt général et aux finalités sociales dans l'acte d'entreprendre dans le cadre de la réforme du code des sociétés ; ..	23
Favoriser l'utilisation de clauses sociales dans les marchés publics fédéraux	24
Réglementer fiscalement et en matière de droit du travail l'économie de plate-forme et l'économie de la fonctionnalité en y favorisant les solutions coopératives et d'Économie Sociale	25
Finaliser l'actualisation des leviers fiscaux existant, comme le taux de TVA réduit pour les entreprises d'Économie Sociale actives dans la réutilisation et le réemploi	26
Organiser un cadre de soutien aux fonds de développement qui mobilisent l'épargne solidaire.....	26
Promouvoir les Sociétés à gestion COopérative et Participative	26
Plaider pour le soutien au développement de l'Économie Sociale dans le cadre des relations internationales.....	27

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES 19

Intégrer dans les cursus scolaires, des modules de sensibilisation à l'Économie Sociale et à l'entrepreneuriat social	20
Pousser au développement de filière de gestion d'entreprises sociales dans les cursus de gestion	20
Garantir un refinancement structurel de l'Éducation permanente.....	21
Réussir la réforme APE en soutenant l'emploi dans les secteurs d'Économie Sociale	21

ÉLECTIONS EUROPÉENNES L'ÉCONOMIE SOCIALE, MOTEUR DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE EN EUROPE 28

Adopter un plan d'action européen pour l'Économie Sociale	29
Maintenir l'intergroupe parlementaire Économie Sociale au Parlement européen	29
Consolider un dialogue structurel entre l'Économie Sociale et les institutions européennes.....	29
Façonner un cadre réglementaire pour toutes les entreprises et organisations d'Économie Sociale	29
Améliorer l'accès au financement de l'UE et aux fonds européens pour les entreprises et organisation d'Économie Sociale.....	29
Placer l'Économie Sociale au cœur du Socle Européen des Droits Sociaux, du semestre européen, de la politique de cohésion, des objectifs de développement durable et du débat sur l'avenir de l'emploi	29
Stimuler l'innovation sociale et technologique et l'inter-coopération entre les entreprises et organisations de l'Économie Sociale.....	29
Améliorer la visibilité de l'Économie Sociale.....	29
Favoriser le rôle de l'Économie Sociale dans l'action extérieure de l'Union européenne	30
Promouvoir des marchés publics socialement responsables.....	30

Introduction



Nous, fédérations et acteurs de l'Économie Sociale, portons une vision pour l'Économie Sociale d'aujourd'hui et de demain :

Face au modèle économique principal aujourd'hui dans lequel les finalités de l'activité économique sont réduites à la recherche de profit et de l'intérêt individuel, dans une société en crise (crise économique, crise sociale, crise environnementale, recherche de sens,...), l'Économie Sociale est une alternative économique crédible, basée sur un socle de valeurs inébranlables, vouée à participer, aux côtés d'acteurs publics ou privé à but de lucre, à une économie plurielle pour construire une société harmonieuse, inclusive, durable, humaine, juste et solidaire.

C'est en mettant les valeurs portées par l'Économie Sociale au cœur des finalités des entreprises que les acteurs de l'Économie Sociale entendent répondre à la quête de sens et d'utilité des citoyens et contribuer au développement durable de nos sociétés.

L'Économie Sociale place l'humain au centre, prône plus de participation des parties prenantes et de gestion démocratique dans l'organisation, de cohésion sociale, d'intérêt collectif et agit dans une logique de développement durable, de manière prospective et en réponse à des enjeux et besoins sociétaux.

Les acteurs de l'Économie Sociale inscrivent leurs actions dans les valeurs suivantes :

- La solidarité
- La coopération
- La citoyenneté
- La démocratie
- Le partage
- La participation de chacun aux destinées des entreprises et de la société
- L'universalité d'accès aux biens, aux services, aux emplois, aux ressources ...
- La défense du collectif et de l'intérêt général
- Le respect des femmes et hommes
- La valorisation du travail et de l'emploi
- L'innovation
- L'indépendance économique

L'économie sociale (ES) est une manière originale de penser et de pratiquer l'économie avec une finalité qui n'est pas le profit mais une plus-value sociétale. L'économie sociale est avant tout « économique »

si on considère le champ économique comme celui de la production et de la distribution de biens et services nécessaires et aptes à rencontrer les besoins humains.

L'Économie Sociale se définit par un ensemble de caractéristiques communes :



L'Économie Sociale se donne comme missions :

- De produire des biens et des services de qualité, en harmonie avec l'homme et son environnement, en plaçant l'humain au centre des choix de l'entreprise et en favorisant l'implication et la participation de ses parties prenantes au projet de l'entreprise et participer ainsi à la création d'emplois durables et de qualité.

Ainsi faisant, l'Économie Sociale contribue

- à apporter une réponse à de nombreux enjeux de société contemporains, du commerce équitable à l'épargne solidaire, en passant par les innovations sociales dans le champ de la cohésion sociale, de la santé, ... soit de répondre par des solutions innovantes à des besoins non satisfaits ;
- au changement sociétal, en contribuant à la transformation de notre société en une société harmonieuse, intégrée, durable, soucieuse de l'intérêt général, humaine, juste et solidaire.

Force est de constater que deux impressions s'imposent à la lecture des politiques européennes et des actions proposées par les différents niveaux de pouvoirs à l'aube des prochaines élections européennes, fédérales et régionales :

- D'une part le sentiment d'un soutien fort à l'Économie Sociale et à ses valeurs, et la reconnaissance d'une manière d'entreprendre qui répond à une demande croissante des citoyens et consommateurs d'une économie plus responsable et durable. Cette reconnaissance et ce soutien fort se sont traduits par plusieurs initiatives positives au sein des diverses instances européennes (Parlement, Conseil, Commission, Conseil économique et Sociale européen, Comité des Régions), fédérales et régionales ;
- D'autre part, le sentiment que ce soutien fort aux valeurs et objectifs d'intérêt général est mal traduit dans les mesures et réglementations qui restent construites, pensées et imaginées en tenant compte du modèle dominant d'entreprise à but de profit individuel. D'autres pressions s'exercent aussi sur les valeurs et projets porteurs des valeurs d'Économie Sociale par les exigences d'économie budgétaires et d'efficacité économique sans prendre en compte les dimensions sociales, sociétales et environnementales. Tout cela contribue à mettre à mal le modèle social belge. Faut-il rappeler que ce modèle social belge, ce sont des acteurs de l'Économie Sociale, entre autres, qui ont contribué à le construire ? Et que ce modèle social belge est construit sur les valeurs de l'Économie

Sociale, celles-là mêmes que les citoyens et les consommateurs soutiennent et appellent dans la gestion des deniers publics, dans la gestion des entreprises et dans les modes des productions des biens et services qu'ils consomment.

Il y a donc une opportunité historique à transformer l'essai : que le soutien aux entreprises porteuses de valeurs soit suivi par l'intégration même de ces valeurs au sein des réglementations ! L'Union européenne, l'État fédéral et les Régions doivent donc saisir l'opportunité de toujours plus promouvoir et soutenir l'Économie Sociale, avec ses modèles d'entreprises et ses valeurs afin de rétablir au sein des territoires plus de participation, de sens, de cohésion sociale, de développement durable, de création d'emplois, d'inclusion sociale, d'entrepreneuriat social, de solidarité intergénérationnelle et de solidarité internationale.

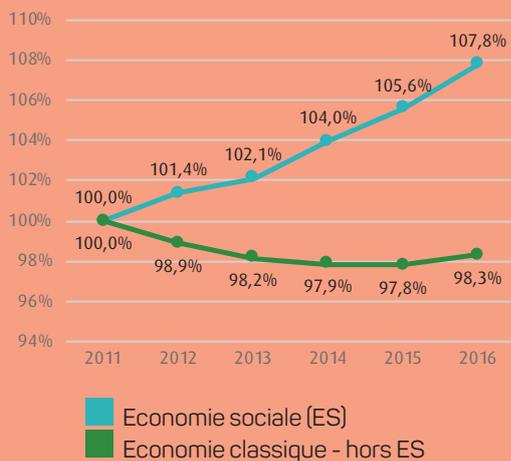
Par ses principes et valeurs fondatrices, l'Économie Sociale constitue un modèle d'entreprises clé pour l'avenir de l'Europe et de nos territoires, et contribue à plusieurs grands objectifs poursuivis par l'Union européenne et nos divers niveaux de pouvoirs :

- La création d'emplois de haute qualité ;
- Une croissance intelligente, durable et inclusive ;
- La réduction de la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale par l'intégration sociale et professionnelle de chacun
- L'innovation sociale et technologique ;
- L'amélioration du niveau de protection sociale et l'accès universel à des services sociaux d'intérêt général de qualité (comme les soins de santé) ;
- Le renforcement de la participation active des citoyens et la promotion des valeurs démocratiques de notre société ;
- La lutte contre le changement climatique par la promotion de l'économie circulaire, des circuits courts et la transition vers les énergies renouvelables ;
- Le développement local, régional et territorial ;
- L'égalité des chances pour tous ;
- La finance durable ;
- Une solidarité intergénérationnelle.

Afin de renforcer d'autant plus les atouts de l'Économie Sociale, les représentants de l'Économie Sociale estiment que les politiques devraient, à tous les niveaux de pouvoir, contribuer aux objectifs suivants :

- montrer que d'autres modèles économiques et d'entreprendre sont possibles et inciter les créateurs d'activités économiques à se développer dans le cadre de l'Économie Sociale ;
- faire germer des projets d'Économie Sociale collectifs, inspirants, ... ;
- augmenter la notoriété de l'Économie Sociale auprès du grand public, sensibiliser les citoyens à poser des choix de consommation, d'entreprendre, d'emplois, d'investissements... en cohérence avec les valeurs de l'Économie Sociale ;
- favoriser la pérennisation et le développement des entreprises d'Économie Sociale qui conjuguent finalité sociale et équilibre économique ;
- encourager les entreprises d'Économie Sociale à la mise en place de processus d'amélioration continue au sein des organisations (tant pour les biens et services que pour les processus et la manière dont les finalités sont poursuivies).

Taux de croissance des emplois dans l'ES et hors ES



QUELQUES CHIFFRES

L'économie sociale compte, en 2017, en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale, **11.388 entreprises employeuses** qui fournissent **254.479 emplois**, soit **12%** de l'emploi total.

Élections régionales



1 Sécuriser toutes les aides économiques par rapport aux réglementations européennes en matière d'aides d'état

La Commission européenne a, entre 2012 et 2014, entamé un large programme de modernisation des règles en matière d'aides d'état. La Commission souhaitait, dans ce cadre, pouvoir concentrer ses activités sur les cas les plus problématiques et renforcer les contrôles et faciliter l'adoption, par les États-membres, de régimes d'aides exemptés de notification préalable.

Force est de constater que les règles et les objectifs de la Commission ont été compris et interprétés de diverses manières par les différentes administrations belges.

ConcertES a ainsi plusieurs fois plaidé pour l'utilisation adéquate des réglementations en matière d'aides d'état, et dénoncé, au niveau wallon par exemple, l'utilisation systématique des règlements '*de minimis*' pour encadrer les aides au développement économique des entreprises. L'utilisation du RGEC¹ ou de notifications était possible, tout en assurant une sécurité juridique renforcée pour les opérateurs.

Les aides d'état ne sont pas un obstacle à l'intérêt général, au contraire. Les aides d'état ne sont pas non plus un obstacle pour les petites et moyennes entreprises, au contraire.

2 Soutenir les dispositifs existants en Économie Sociale

Plusieurs dispositifs spécifiques existent actuellement pour soutenir le développement de l'Économie Sociale. Citons :

- les agences-conseil en Économie Sociale qui accompagnent des porteurs de projets et des entreprises dans le développement de leurs activités ;

- les entreprises d'insertion qui contribuent à la création et au maintien à l'emploi de public éloigné du marché du travail ;
- les IDESS qui organisent des services de proximité à finalité sociale pour des clients précarisés, tout en participant de la sorte à la création d'emploi pour un public éloigné du marché du travail ;
- les entreprises de réutilisation qui apportent leur contribution au réemploi, au recyclage et à la diminution des déchets ;
- les entreprises de travail adapté qui mettent à l'emploi, un public porteur d'handicap ;
- les centres d'insertion socio-professionnelle qui forment des publics éloignés sur le marché du travail avec des pédagogies particulières ;
- les coopératives d'activités qui accompagnent collectivement et individuellement le test d'activités économiques dans un cadre sécurisé ...

ConcertES et ses fédérations membres insistent sur l'importance que le gouvernement régional soutienne les dispositifs existants en Économie Sociale et demandent aussi que ces dispositifs soient adaptés en vue de mieux rencontrer encore les objectifs d'intérêt général pour lesquels ils ont été conçus.

Pour les **agences-conseil en Économie Sociale**, il s'agit d'adapter le dispositif en fonction des besoins actuels des porteurs de projets, des collectifs et des entreprises.

Cela signifie la mise en place d'un cadre de financement structurel permettant aux agences conseils en Économie Sociale :

- de s'intégrer dans l'écosystème de l'animation économique ;
- d'opérer l'accueil de première ligne et la réorientation ;
- de contribuer au développement d'outils d'accompagnement, de gestion, de développement ... ;
- de contribuer et participer à des formations liées à la gestion, au développement et à la mise en œuvre de pratiques liées aux valeurs de l'Économie Sociale ;

¹ RGEC : le Règlement Général d'Exemption par Catégories - Règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

- d'accompagner les porteurs de projets et entreprises dans leurs démarches de création, développement, transformation ...

En Wallonie, cela passe par une révision du décret existant ; en Région de Bruxelles-Capitale, cela passe par l'adoption d'un arrêté pour mettre en œuvre la section 1 du chapitre 7 de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. Ces dispositifs sont à renforcer au regard des dispositifs d'appui à la création et au développement d'entreprises 'classiques'. Si ce n'est pas le cas, ces dispositifs doivent, par ailleurs, également être aménagés afin de tenir compte des spécificités des entreprises d'Économie Sociale. Plus encore que dans une entreprise individuelle, la préparation d'un projet d'entreprise coopérative et/ou à finalité sociale ou d'un projet d'insertion est cruciale et nécessite un accompagnement approprié qui permet de confronter, à toutes les étapes de la création, le projet et ses valeurs fondatrices.

Les aides à l'emploi ont été revues suite aux réformes institutionnelles à l'exception de **la mesure SINE en Wallonie**. ConcertES estime que cette mesure et la mesure art. 60, §7 Économie Sociale sont extrêmement importantes pour l'Économie Sociale (d'insertion). Elles viennent en soutien de différents dispositifs d'Économie Sociale (les ETA, les IDESS, les EI, les entreprises d'Économie Sociale actives dans le recyclage et le réemploi, les CISP ...). Elles visent les publics les plus fragilisés sur le marché de l'emploi. De plus, pour les bénéficiaires du RIS et de l'aide sociale financière, la mesure SINE est la seule mesure qui facilite la transition à l'issue d'un art. 60, §7 par l'assimilation de la période art. 60§7 à une période d'inactivité.

Si les objectifs de la mesure SINE ne doivent pas être revus (mesure ciblée sur les travailleurs les plus fragilisés du marché de l'emploi et confinée aux opérateurs d'Économie Sociale pour garantir un accompagnement socio-professionnel adapté), quelques adaptations sont néanmoins souhaitées :

- une simplification administrative par la mise en commun des réductions et de l'activation ;

- un renforcement des évaluations permettant un éventuel renouvellement des périodes de soutien et ce dans une logique d'évolution et d'émancipation des travailleurs ciblés ;
- un élargissement des publics cibles aux moins de 26 ans ;
- une indexation des montants (restés identiques depuis 2003).

Pour ce qui concerne **le dispositif IDESS en Wallonie**, il est nécessaire de développer une politique de soutien cohérente pour les services de proximité à finalité sociale, à la croisée des chemins entre initiatives économiques et actions de cohésion sociale. Les entreprises sociales se construisent au départ de besoins sociaux. Elles apportent des réponses à des problématiques d'exclusion sociale, de vieillissement de la population, de crise alimentaire et écologique, d'insertion socioprofessionnelle en apportant des solutions à la fois innovantes, solidaires et durables.

Il est nécessaire que les pouvoirs publics continuent de soutenir l'accessibilité à des services de qualité, à tarifs réduits, en complément des prestations d'entrepreneurs classiques. Au-delà de la prestation elle-même, il s'agit aussi de tisser du lien social, de réinsérer des personnes fragilisées sur le marché du travail, de leur redonner un sentiment d'utilité sociale ...

Pour ce faire, il est nécessaire d'apporter plusieurs aménagements au dispositif IDESS, portant à la fois sur les activités autorisées, sur les catégories de bénéficiaires et sur les travailleurs publics cibles. Il est également important de mettre en place une simplification de la charge administrative et de réaliser quelques modifications par rapport au subventionnement du dispositif. Ces améliorations permettront aux IDESS de continuer à œuvrer au redéploiement d'une économie locale via des emplois de qualité et la garantie de l'existence de services de proximité accessibles à l'ensemble de la population wallonne.



Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum d'Atout EI.

Pour les **entreprises d'insertion wallonnes**, la volonté du secteur est désormais de se diriger vers une stabilisation du cadre légal qui leur est applicable tout en garantissant et en maintenant l'indexation de l'allocation budgétaire. Cette allocation doit être vue par rapport à la plus-value en matière de qualité d'emploi et à la croissance continue du volume de ces emplois au sein des entreprises d'insertion wallonnes. Afin de maintenir cette croissance continue, le secteur souhaite mettre en avant le besoin de développement de nouveaux projets, via par exemple le lancement de projets pilotes et la mise en place d'une couveuse d'entreprises d'insertion.

 Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum d'Atout EI.

Les **dispositifs réutilisation et réemploi** mériteraient d'être revus de façon à intégrer de nouveaux flux non encore visés tels que les matériaux et les vélos. Le champ des activités couvertes devrait également être étendu, à la réparation, ainsi qu'au remanufacturing et à la location. Enfin, il y a lieu de renforcer l'offre locale en biens de seconde main, en soutenant le développement de la couverture du territoire par des points de vente de proximité. La prise en compte de ces flux et activités ainsi que le développement d'une offre de proximité permettront de renforcer le développement de la réutilisation dans le cadre de la mise en place de l'économie circulaire et de la fonctionnalité.

 Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum de Ressources.

En ce qui concerne les **centres d'insertion socio-professionnelles (CISP)**, ConcertES et ses fédérations membres souscrivent aux propositions formulées par l'Interfédération des CISP.

 Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum de l'Interfédé.

Les **entreprises de travail adapté (ETA)** au nombre de 55 en Région wallonne et Communauté germanophone souhaitent être soutenues dans leur mission sociale de mise à l'emploi des personnes handicapées.

Souvent l'absence d'une politique globale et coordonnée pour l'accès à certaines aides est préjudiciable au secteur. A titre d'exemple, les aides aux investissements nécessaires pour leur développement ne sont pas accessibles aux ETA. Ces aides devraient être accessibles à toute entreprise quel que soit son statut juridique. Les ETA participent, tout comme n'importe quelle autre entreprise, à l'expansion économique de leur Région. Elles devraient à ce titre pouvoir prétendre aux aides économiques créatrices de biens et de services.

 Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum de l'EWETA.

En matière de **Titres-Services**, les acteurs de l'Économie Sociale, nombreux à être actifs dans ce dispositif, se caractérisent, entre autres, par la triangulation qu'ils mettent en œuvre et font vivre entre le travailleur, le bénéficiaire-client et l'entreprise. ConcertES propose, afin de garantir et renforcer et la qualité des emplois et des prestations de services, de soutenir la formation continue des travailleurs et l'acquisition des compétences valorisables dans l'emploi mais aussi permettant la mobilité des travailleurs sur le marché du travail. ConcertES propose également de renforcer la triangulation des relations entre l'entreprise, le travailleur et le client via la mise en place d'un encadrement minimum dont, notamment, l'obligation d'une convention entre l'entreprise et le client, l'accompagnement des travailleurs lors des premières prestations et la prise en charge par l'entreprise de la gestion des absences, des conflits, etc. ConcertES propose également une prise en compte plus importante des difficultés du métier en vue d'anticiper et résoudre les problèmes de santé. Enfin, étant donné la charge physique

et psychologique du métier, ConcertES est favorable à une obligation d'évaluation de la santé des travailleurs notamment en imposant une visite médicale lors de l'engagement ainsi qu'un suivi médical périodique.

En matière de **finances solidaires**, de plus en plus d'entreprises sociales font des offres d'instruments de placement ; il s'agit en particulier de leurs parts sociales ou d'obligations. C'est ainsi que, fin 2018, plus de 240 millions d'euros avaient été placés dans des produits financiers solidaires labellisés Financité & Fairfin grâce à plus de 100.000 investisseurs, soit plus d'un Belge sur 100.

Ce résultat s'explique notamment par le fait que, depuis plusieurs années, la Région wallonne subventionne un dispositif d'accompagnement collectif et individuel des entreprises sociales en vue de leur permettre de réaliser ces offres d'instruments de placement à la fois dans le respect des contraintes légales et de la manière la plus conforme à leurs besoins.

ConcertES et ses fédérations membres insistent sur l'importance que le gouvernement régional soutienne ce dispositif existant et le rende structurel.



Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le mémorandum de Financité.

Organiser un cadre de soutien aux prêteurs sociaux

- Reconnaître les prêteurs sociaux.

L'accès à un crédit classique reste problématique pour une frange de la population à revenus modestes, ou ayant fait face à un accident de vie. Des biens et services essentiels à la dignité humaine (soins de santé notamment), l'aspiration à une formation ou un travail de qualité, la mobilité ou un logement salubre et adapté, le besoin de créer son propre emploi par le biais d'une activité indépendante sont autant de lieux où s'expriment des clivages que le non accès au crédit renforce. Le crédit social, accordé à bon escient, apporte une réponse au problème de l'exclusion bancaire. Mais il permet également, et surtout, un accompagnement per-

sonnalisé du client qui, pour les uns, renforce son autonomie et son esprit critique face aux solutions de crédit facile, limitant les risques de le voir aspirer dans le mécanisme du surendettement ; pour les autres, offre l'opportunité d'accéder à une activité professionnelle indépendante, rémunératrice pour l'entrepreneur et la société en général.

ConcertES et ses fédérations membres plaident pour l'instauration d'un cadre de reconnaissance des prêteurs sociaux qui répondent à des principes d'équité et de solidarité, et à des pratiques visant avant tout la protection des débiteurs.

- Lever les freins à l'accès à un prêt social.

Deux mesures frappent particulièrement le public en difficulté.

D'une part, les clients en médiation de dette qui honorent correctement leur plan de remboursement ne peuvent avoir accès à un crédit social s'ils sont encore fichés pour une somme supérieure à 1.000€, et ce malgré un avis positif du médiateur et l'analyse responsable du dossier par le prêteur social.

D'autre part, l'Art.VII.91 du Code de Droit Economique qui spécifie que « le montant du crédit ne peut être remis au vendeur ou au prestataire de service qu'après notification au prêteur de la livraison du bien ou de la prestation du service », trouve difficilement application lorsqu'un microcrédit permet de financer l'acquisition d'un petit bien de la vie quotidienne, que le vendeur ne sera prêt à laisser partir que contre paiement immédiat.

ConcertES et ses fédérations membres plaident pour la mise en place d'un cadre réglementaire adapté aux prêteurs sociaux reconnus, qui prenne en compte les spécificités du public qu'ils soutiennent.

Pour les **coopératives d'activités**, ConcertES et ses fédérations membres plaident pour :

- maintenir la cohabitation et le partenariat entre l'Asbl agréée SAACE (structure d'accompagnement) et la coopérative d'activités Scrl (mise en situation réelle des candidats entrepreneurs) ;
- permettre un financement de fonctionnement pour la gestion de la coopérative d'activités ;
- sécuriser le statut du candidat entrepreneur en

- période de test et de la rétrocession de son activité économique, pendant et après le test ;
- contribuer à une refonte du dispositif « Tremplin-Indépendant » afin d'associer à ce dispositif un accompagnement obligatoire par le biais des SAACE.

Pour les **Structures d'Accompagnement à l'Auto-Création d'Emploi en Wallonie (SAACE)**, **ConcertES et ses fédérations membres plaident pour disposer d'un cadre légal régional et fédéral stable et clair et de sources de financement pérennes et suffisantes.**

3 Promouvoir l'entrepreneuriat en Économie Sociale, ses finalités, ses pratiques et ses impacts

Le développement de l'entrepreneuriat, de nouveaux projets, de nouvelles entreprises dans un cadre d'Économie Sociale est un moteur de développement pour l'Économie Sociale, de par les nouvelles opportunités de marché ainsi créées, de par les innovations sociales portées. L'Économie Sociale n'a cessé de croître ces dernières années, comme l'atteste l'Observatoire de l'Économie Sociale.

Pour poursuivre ce développement, **ConcertES et ses fédérations membres souhaitent que les Régions inscrivent l'Économie Sociale au cœur de leur déclaration de politique régionale.** Dans ce cadre, il est primordial que l'Économie Sociale soit associée à la concertation sociale. L'Économie Sociale ne se résume pas au décret Économie Sociale et à ses dispositifs ou à l'ordonnance relative à l'entreprise sociale mais est un axe transversal que l'on devrait retrouver au sein de toutes les politiques menées dans les Régions. En l'absence de représentant de l'Économie Sociale au sein des organes de concertation sociale classiques, le CWES (Conseil Wallon de l'Économie Sociale) et le CCES (Conseil Consultatif de l'Entreprise sociale en RBC) devraient être consultées sur chaque projet des Gouver-

nements impactant la politique économique et d'emploi dans les 2 Régions.

ConcertES et ses fédérations membres souhaitent également que les Régions réorientent leurs actions de soutien à l'entrepreneuriat en faveur d'entreprises porteuses de valeurs et mettant en pratique les principes de l'Économie Sociale. Pour ce faire, chaque porteur de projet (indépendant, association, société ...) sollicitant un soutien financier des Régions devra passer son projet au crible d'une évaluation d'impact (sur l'environnement, sur les conditions sociales, sur son environnement proche ...). Il est primordial de s'assurer que la majorité des moyens et opérateurs de soutien au développement d'activités servent effectivement à rencontrer les besoins sociétaux, la création d'emplois durables et locaux, l'offre de biens et de services de qualité dans les territoires.

Les entreprises de l'Économie Sociale existantes sont elles-mêmes pourvoyeuses de création de nouveaux projets, allant jusqu'à l'émergence de groupes d'entreprise construits au départ d'un projet entrepreneurial ciblé. L'émergence d'entreprises d'Économie Sociale au sein de ces groupes d'entreprises d'Économie Sociale est à soutenir.

ConcertES et ses fédérations membres souhaitent que des programmes ciblés soient dédiés à la création de nouvelles activités, au sein de groupe d'entreprises d'Économie Sociale, en réponse aux besoins des territoires.

Les initiatives citoyennes sont elles-mêmes porteuses de nouveaux projets. **ConcertES et ses fédérations membres estiment** indispensable de leur offrir un cadre, un soutien afin de permettre à leurs idées de se concrétiser dans un projet entrepreneurial. L'accompagnement dans ce cadre est primordial. Si le collectif est une force et un gage de réussite du projet, il s'agit aussi d'offrir toutes les garanties à ces projets de se déployer et de perdurer et ce, afin de protéger les citoyens de la perte de l'apport en capital en cas de déconfiture. Les outils financiers type Brasero (Wallonie) et CoopUs (Bruxelles) sont une partie de la réponse. Il convient également

de renforcer l'accompagnement de ces projets, leur développement et la collecte de capitaux nécessaires à leur démarrage et développement

4 Promouvoir l'investissement en Économie Sociale, ses finalités, ses pratiques et ses impacts

Si nous sommes de plus en plus nombreux à faire évoluer nos modes de vie afin de soutenir un modèle de société plus respectueux de la planète et de ses habitants, cela concerne également l'affectation que nous voulons donner à notre épargne. Un nombre toujours plus important de citoyens veut ainsi investir dans des projets utiles pour la société.

Une solution est de prendre des parts sociales dans une coopérative. Issue du mouvement coopératif, la société coopérative est une société dont les membres travaillent à des objectifs communs et partagent des valeurs communes. Les sociétés coopératives agréées pour le Conseil national de la coopération (CNC) sont, par nature, les promotrices d'un entrepreneuriat socialement responsable, fondé sur la solidarité et sur des valeurs partagées.

Créer une société coopérative, c'est avant tout une manière d'entreprendre autrement en respectant notamment les principes suivants :

- la libre entrée pour de nouveaux associés ;
- l'absence d'associé dominant ;
- l'absence de but spéculatif.

C'est ainsi que le dividende distribué aux associés est modéré (au maximum 6 %) dans celles qui sont agréées pour le CNC. Dès lors que cette absence de but spéculatif est confirmée par le fait que la valeur de remboursement de ces parts ne puisse dépasser la valeur de souscription, cette forme d'épargne responsable mérite d'être soutenue par la garantie des pouvoirs publics.

ConcertES et ses fédérations membres demandent aux autorités régionales d'offrir la garantie des

pouvoirs publics pour les investissements solidaires dans les coopératives agréées pour le Conseil national de la coopération (CNC) pour autant que, en vertu de la loi ou des statuts, la valeur de remboursement de ces parts ne puisse dépasser la valeur de souscription.

5 Promouvoir la consommation de biens et services d'Économie Sociale

Afin que l'Économie Sociale puisse être mieux connue du grand public, mieux reconnue, et soit considérée comme un acteur incontournable dans l'atteinte d'une société plus durable, la promotion de ses valeurs, de ses spécificités, de ses pratiques et des impacts qu'elle génère est indispensable. Les produits et services mis sur le marché par les acteurs de l'Économie Sociale doivent également être plus visibles. Si un annuaire des entreprises de l'économie sociale permet désormais de les identifier, leur promotion individuelle ou sous un label 'acteurs de l'Économie Sociale' devra être poursuivie dans le temps.

Le site www.economiesociale.be, le magazine en ligne Transfo, l'organisation d'un prix de l'Économie Sociale, l'organisation des Jours Fous de l'Économie Sociale sont autant de projets qui se coordonnent et convergent pour faire connaître au grand public les entreprises sociales et leurs plus-values, en phase avec les aspirations citoyennes telles que révélées notamment par le succès du film Demain ou l'ampleur croissante du mouvement Zéro Déchet. Ces actions de promotion ont besoin d'être soutenues par les pouvoirs publics et pérennisées.

Dans la même logique de promotion, **ConcertES et ses fédérations membres souhaitent** aller un pas plus loin avec des campagnes de promotion centrées sur les valeurs et impacts positifs des entreprises sociales, à destination des pouvoirs publics locaux, des initiatives citoyennes, des étudiants, des porteurs de projets, et le grand public. Des campagnes spécifiques doivent également être mises en place envers les entreprises

'classiques' existantes en vue de leur montrer ce que peut apporter la mise en pratique des principes de l'Économie Sociale en leur sein.

6 Favoriser l'utilisation de considérations sociales dans les marchés publics régionaux et dans ceux des pouvoirs locaux

Les communes sont les acteurs publics qui réalisent le plus grand nombre de marchés publics. Les Régions sont quant à elles pourvoyeuses d'un grand nombre de marchés publics et exercent une tutelle sur les communes. Elles peuvent donc montrer l'exemple en matière d'achats responsables en intégrant des considérations environnementales, éthiques et/ou sociales dans leurs marchés publics. Ainsi, elles favorisent l'inclusion sociale et la cohésion sociale, la formation, l'emploi local, durable et de qualité et soutiennent le développement des entreprises locales.

ConcertES et ses fédérations membres précognisent dès lors qu'un cadre propre et dédié soit créé, permettant ainsi un soutien législatif favorable pour encourager et maximiser l'utilisation de considérations sociales, éthiques et environnementales dans les marchés publics régionaux et locaux.

Concrètement, ConcertES et ses fédérations membres plaident pour que :

- la clause sociale dans les marchés de travaux et de voirie soit pérennisée et consolidée ;
- la clause sociale soit rendue obligatoire aux pouvoirs locaux ;
- la clause sociale et la clause prix équitable soient rendues obligatoires dans les marchés de service au-dessus des seuils de publicité européenne ;
- les agréments pris en compte pour les clauses sociales et réservation de marché intègrent une finalité sociale de l'entreprise afin d'éviter le grignotage progressif des marchés à clause sociale par des entreprises dont la finalité n'est pas sociale ;

- l'inspection sociale régionale soit renforcée (minimum 12 agents opérationnels) pour lutter contre le dumping social dans les marchés de travaux.

7 Promouvoir la mise en place de processus de valorisation de l'impact social sur le modèle du projet VISES

Pour les entreprises de l'Économie Sociale (ES), s'emparer de la question de l'évaluation va de pair avec l'affirmation de leurs spécificités. La valorisation de l'impact social permet d'afficher l'apport des activités d'utilité sociale et d'intérêt général et de mettre en évidence que les entreprises de l'ES sont d'abord « créatrices de richesses » avant d'être « génératrices de coûts ». Ce genre d'approche contribue à affirmer leur vision de la société, à améliorer leurs pratiques, à donner à voir leur valeur ajoutée et leur plus-value sociale. Plus globalement, les entreprises de l'ES voient l'évaluation comme un outil de médiation et de progrès et renforcent, de ce fait, leur identité commune.

Le projet VISES réunit 21 partenaires français, wallons et flamands et s'inscrit dans cette perspective. En mobilisant une vingtaine de fédérations/réseaux, des acteurs académiques, 69 entreprises testeuses et plusieurs collectivités associées, VISES est un projet d'ampleur légitime pour les acteurs de l'ES, la recherche, les financeurs, les entreprises et les pouvoirs publics. Sa particularité réside dans le développement d'une démarche co-construite d'évaluation de l'impact social, qui prend en compte les spécificités de l'ES (ses manières de faire).

La démarche développée part du terrain et des entreprises. Elle met en œuvre une réappropriation des enjeux de l'évaluation et de la valorisation de l'impact social par les entreprises et avec leurs parties prenantes. Elle est testée, adaptée, expérimentée en entreprise pour répondre à leurs attentes et pour entrer en dialogue avec le destinataire de cette valorisation (clients, fournisseurs, financeurs, travailleurs ...).

De par son aspect transfrontalier, VISES est confronté à une diversité de législations, de logiques de financement, de considérations politiques. Être capable de proposer une démarche qui dépasse ces disparités est une grande force, une richesse indéniable.

La démarche VISES conduit également à une montée en compétence de tous. L'évaluation est ainsi perçue comme un exercice positif et non plus comme une contrainte ou un contrôle. Ce genre d'approche permet à l'entreprise de se poser, se questionner, s'ajuster et avancer. C'est une démarche enrichissante pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Pour les partenaires du projet VISES, l'évaluation d'impact social désigne une démarche qui consiste à mieux documenter et communiquer les effets d'une organisation. Elle concerne autant le social que l'économique, le territoire ou l'environnement. C'est l'ensemble des effets produits par une organisation, qui n'apparaissent parfois que sur le long terme. Les entreprises de l'ES agissent, en effet, sur un territoire et dans un écosystème multi partenarial dont les impacts ne peuvent être isolés. Le projet VISES cherche ainsi à promouvoir l'apport des entreprises de l'ES au dynamisme des territoires et au bien-être de leurs habitants.

(1) ConcertES et l'ensemble des partenaires du projet VISES plaident pour que l'évaluation de l'impact social des entreprises de l'ES prenne en compte leurs spécificités. Il s'agit pour les entreprises de l'ES de montrer qu'au-delà des activités proposées et des services rendus, la manière dont elles réalisent leurs actions est en accord avec leurs valeurs (solidarité, l'humain au centre, lucrativité limitée, etc.) et leurs principes (gestion participative et gouvernement démocratique).

(2) ConcertES et l'ensemble des partenaires du projet VISES plaident pour que l'évaluation de l'impact social des entreprises de l'ES s'appuie sur les enseignements du projet VISES (co-construction, implication des parties prenantes, approche quali et/ou quanti). Il ne faut pas que les outils d'évaluation exigés auprès des entreprises de l'ES se cantonnent aux méthodes quantitatives mais aient également recourt aux méthodes qualitatives. Les outils et méthodes doivent être développés au départ de l'entreprise, en tenant compte de ses missions, finalités, pratiques ... en dialogue avec ses parties prenantes.

(3) ConcertES et l'ensemble des partenaires du projet VISES plaident pour que toute démarche d'évaluation et de valorisation de l'impact social s'accompagne, tant pour les entreprises de l'ES, que pour les éventuels commanditaires de ces démarches, de moyens humains et financiers afin d'implémenter l'évaluation d'impact social dans leur processus. Nous entendons, par-là, la possibilité de se faire accompagner par une structure externe en phase avec la démarche Vises ou la possibilité de se former.

(4) ConcertES et l'ensemble des partenaires du projet VISES plaident pour que les financeurs publics et privés s'approprient, soutiennent et s'impliquent dans les démarches d'évaluation de type VISES pour un objectif commun de réalisation des missions sociétales et renforcer ainsi ensemble, la finalité sociale poursuivie. Il est indispensable d'éviter toute forme de standardisation et de normalisation des pratiques valorisant prioritairement ce qui est facilement mesurable.

8 Encourager le développement de l'Économie Sociale dans le cadre des politiques de cohésion européennes (FSE, FEDER) et y réserver des budgets

Pour que l'Économie Sociale puisse continuer à être porteuse d'innovation sociale tant dans ses pratiques que dans ses finalités, ou encore dans le développement de ses activités, **ConcertES et ses fédérations membres estiment** qu'il est nécessaire d'assurer son développement et de lui réserver des budgets, notamment dans le cadre des politiques de cohésion européenne. La Commission européenne place l'Économie Sociale comme un pilier important au sein du FSE, d'Invest EU, d'Erasmus + ...

Les Régions doivent saisir ces opportunités et intégrer la promotion et le développement de l'Économie Sociale dans les objectifs prioritaires qu'elles entendent poursuivre à l'aide des fonds européens. Cela contribuera à développer l'emploi, la cohésion sociale dans les territoires ...

9 Mieux prendre en compte les spécificités de l'entrepreneuriat collectif et à finalité sociale dans les politiques de développement économique

Le modèle d'entreprendre en Économie Sociale doit être une priorité dans le cadre des politiques de développement économique régionales.

ConcertES et ses fédérations membres proposent aux Gouvernements régionaux d'insuffler une nouvelle dynamique de développement économique, dynamique qui soit axée sur le développement économique local, la réappropriation des projets économiques par les citoyens et les travailleurs et l'investissement des bénéficiaires dans le développement de l'emploi local et dans la pérennité des entreprises.

Si on ne peut aujourd'hui exiger de toutes les entreprises de se transformer en entreprises d'Économie Sociale « pure et dure », les pouvoirs publics peuvent exiger de celles désireuses de bénéficier de subventions publiques de faire les premiers pas dans cette direction.

Dans ce cadre, deux caractéristiques semblent primordiales : l'instauration d'un minimum de démocratie dans l'entreprise ; et l'affectation des bénéfices à autre chose que la seule rémunération du capital. Ces deux aspects semblent réellement apporter une différence dans la conduite et la gestion d'une entreprise. Ces deux aspects sont, somme toute, des mécanismes de gestion 'en bon père de famille', et, osons les mots, des mécanismes vertueux pour la pérennité des entreprises.

ConcertES et ses fédérations membres proposent d'intégrer, comme conditions d'utilisation aux aides régionales de développement économique à la création d'entreprises, des éléments liés à une gouvernance démocratique et à la distribution des bénéfices par le biais des 2 critères suivants :

- intégrer dans ses statuts le fait qu'aucun actionnaire ne peut détenir plus de 25 % des droits de vote ;
- prévoir dans ses statuts une disposition qui organise une mise en réserve impartageable des bénéfices pour un montant deux fois supérieure au montant des dividendes distribués et, si aucun dividende n'est distribué, équivalent à minimum 25 % des bénéfices.

En outre, **ConcertES et ses fédérations membres proposent** qu'un soutien renforcé soit octroyé pour les entreprises qui rencontreront les conditions suivantes :

- l'entreprise intègre les travailleurs à la gestion de l'entreprise (représentation au CA et en AG) ;
- l'entreprise intègre une finalité sociale/but social statutaire, qui bénéficiera à un public plus large que celui de ses coopérateurs/actionnaires.

Enfin, **ConcertES et ses fédérations membres estiment** primordial d'ouvrir les dispositifs de création et de développement d'activités économiques ainsi que les dispositifs d'investissement

au secteur associatif. En effet, les ASBL sont, de plus en plus, considérées comme des entreprises car prestant des activités économiques (que ces activités soient génératrices de revenus issus de la vente de biens ou services ou de revenus issus de subventions publiques ou de dons). Il n'existe cependant aucun dispositif particulier pour soutenir le démarrage ou le développement de telles structures. Ces structures rencontrent cependant des besoins tout à fait équivalents à ceux des entreprises commerciales en matière :

- de création
- de recherche et développement
- de conseils en gestion financière, de GRH, juridiques ...
- ...

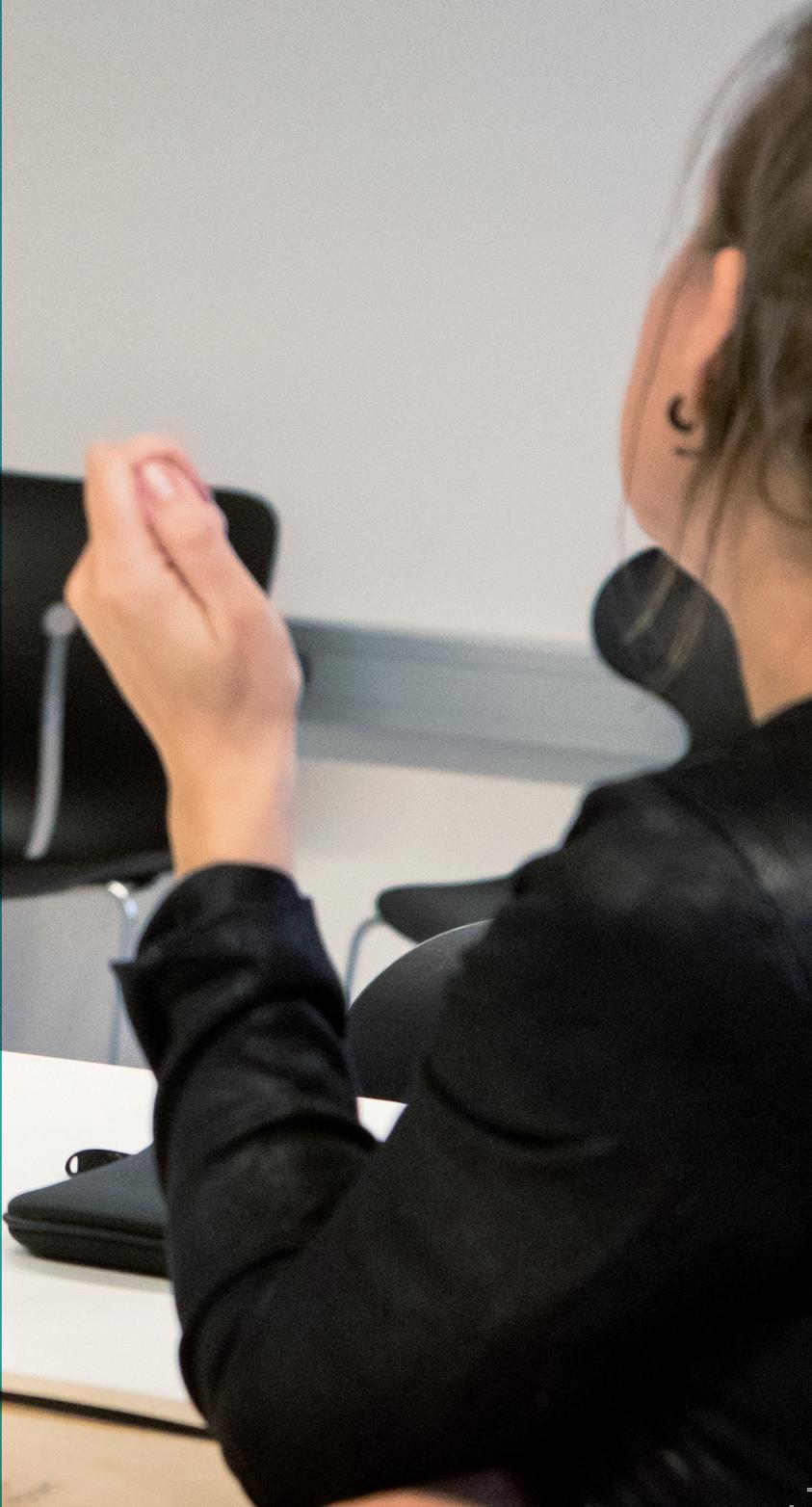
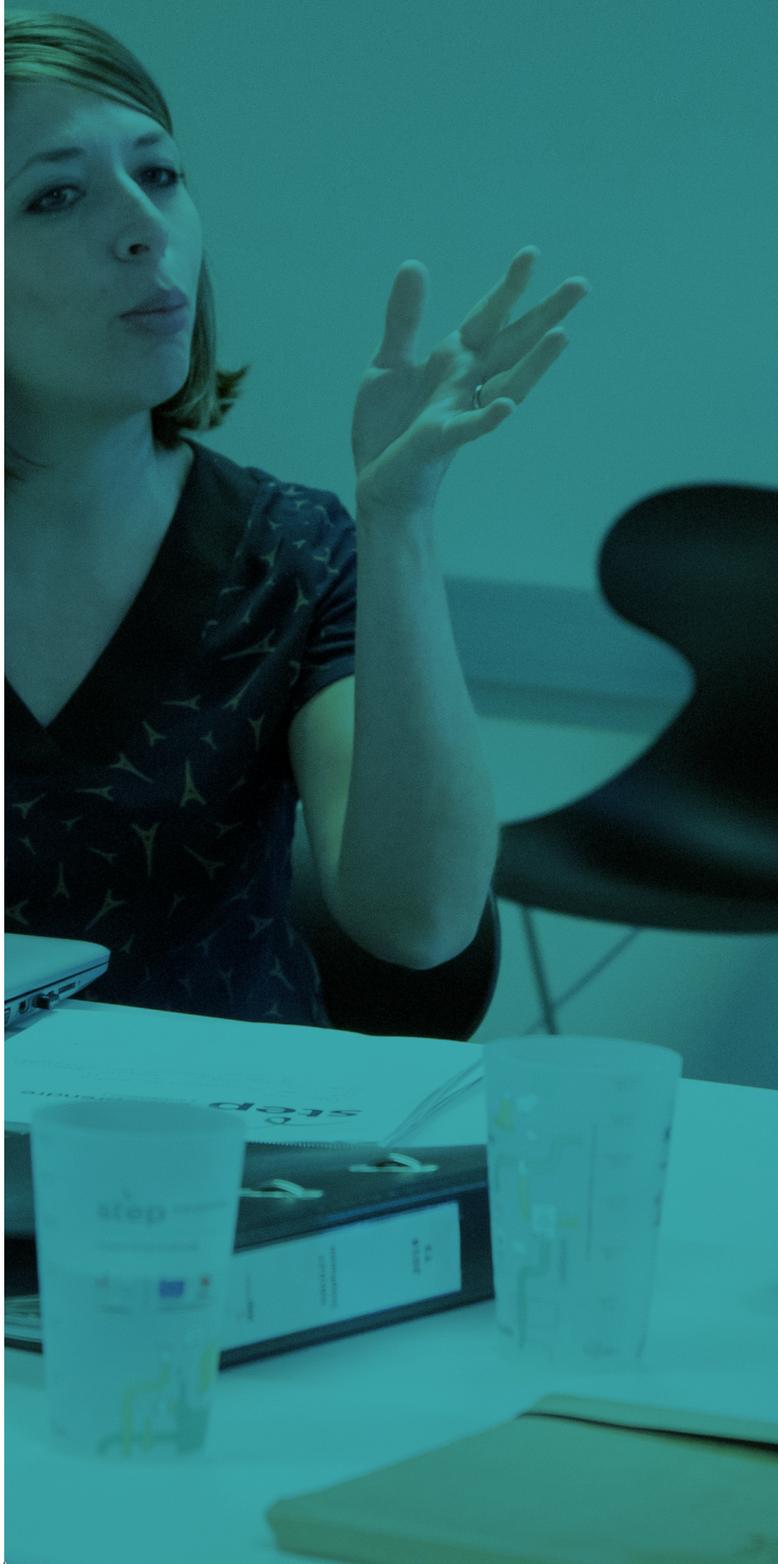
10 Réussir la réforme APE en soutenant l'emploi dans les dispositifs d'Économie Sociale

Le dispositif APE soutient des emplois locaux, porteur de plus-values sociales, non délocalisables, liés à un territoire, dans des structures dont l'intérêt général est au cœur de leurs actions. Bon nombre d'entreprises de l'Économie Sociale disposent de moyens APE pour assurer leurs missions : accompagnateurs sociaux, conseillers en agence-conseil, formateurs, chargés d'éducation permanente, ... Cela représente de nombreux emplois et certains dispositifs sont beaucoup plus dépendants de l'APE que d'autres. Il est question pour eux de viabilité économique de leur projet qui ne pourrait perdurer, continuer à offrir leurs services dans le temps sans les moyens wallons. A l'heure de la réforme APE, il importe pour **ConcertES et ses fédérations membres** que les moyens de l'APE ne soient pas revus à la baisse afin que les acteurs qui en bénéficient puissent poursuivre leurs missions à haute valeur ajoutée, dans un cadre pérenne et stable.

Il est nécessaire aussi d'intégrer réellement les moyens aux politiques fonctionnelles et de ne pas développer de nouveaux dispositifs ou cadre de subventionnement. La réforme APE doit permettre de rassembler pour pouvoir renforcer les objectifs et les politiques fonctionnelles. Elle ne doit pas signifier la division et la création de nouveaux dispositifs qui ne viendront que brouiller la compréhension des politiques et de l'utilisation des deniers publics.

Dans ce cadre, il convient également de laisser une place à l'innovation et à la possibilité de créer de nouvelles activités, de nouvelles méthodologies d'actions, de nouveaux services ... au sein des organisations grâce à des dispositifs de soutiens à l'emploi, permettant une démarche exploratoire et de développement de (nouveaux) projets en interne aux organisations.

Fédération Wallonie- Bruxelles



1 Intégrer dans les cursus scolaires, des modules de sensibilisation à l'Économie Sociale et à l'entrepreneuriat social

Alors que les citoyens sont en recherche de sens, rares sont les jeunes qui entendent parler d'Économie Sociale, d'entreprises sociales, d'entrepreneuriat social ou coopératif durant leur parcours scolaire. Pourtant, au-delà du modèle dominant orienté sur la seule recherche et maximisation du profit financier, des modèles d'entreprendre alternatif existent. La recherche universitaire les documente de plus en plus et pointe les bénéfices sociétaux de ces entreprises sociales.

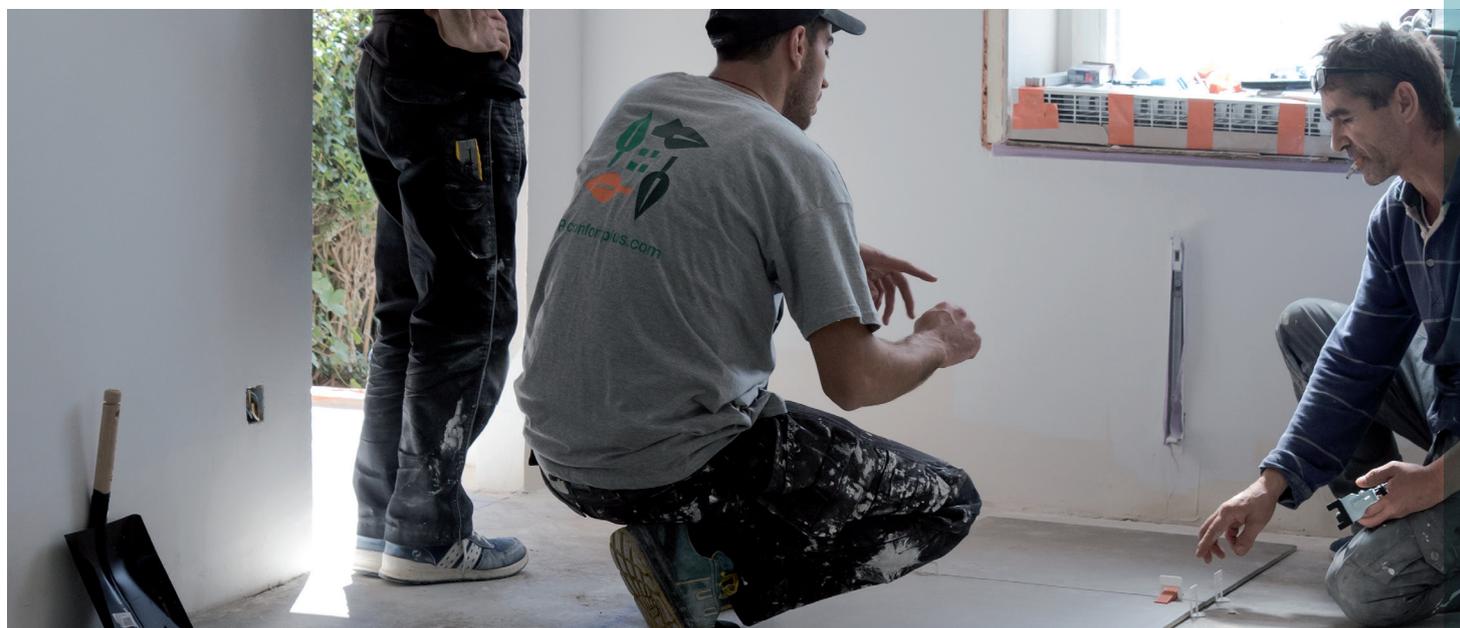
Il faut lever le voile sur ces alternatives et inspirer les jeunes. Pour ce faire **ConcertES et ses fédérations membres demandent** à ce que des modules de sensibilisation à l'Économie Sociale soient introduits dans les cursus scolaires.

ConcertES et ses fédérations membres prônent dès lors pour que l'Économie Sociale et l'entrepreneuriat social soient désormais inclus dans les programmes de formation des enseignants (dans leur cadre de leur formation continue et dans leur cycle de formation de base).

2 Pousser au développement de filière de gestion d'entreprises sociales dans les cursus de gestion

Dans les parcours de formations qui touchent à la gestion de l'entreprise (management – économie – comptabilité – marketing – droit - ...), **ConcertES et ses fédérations membres prônent** pour que des cursus dédiés à la gestion d'entreprises sociales soient développés et ajoutés aux parcours pédagogiques des étudiants.

ConcertES et ses fédérations membres prônent également pour que des modules de gestion spécifiques à l'entrepreneuriat social et coopératif soient intégrés aux cursus du certificat de connaissance de gestion de base permettant l'accès à une profession.



3 Garantir un refinancement structurel de l'Éducation permanente

Un soutien structurel aux structures associatives qui agissent entre autres pour la prise de conscience et l'analyse des critiques des réalités de la société est organisé grâce à la reconnaissance 'Education permanente' (EP). Ce travail est crucial pour construire une société plus juste, égalitaire et solidaire.

ConcertES et ses fédérations membres estiment

que la pérennisation de soutien structurel pour des actions d'éducation permanente est primordiale pour que des actions, des recherches, de la sensibilisation, de la formation puissent continuer à être réalisées et diffusées vers les citoyens, les publics plus défavorisés, les travailleurs, ...

Pour rappel, lors de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Charte d'Avenir de la Communauté française (PACA), il avait été prévu un phasage du refinancement du secteur de l'EP à 100 % pour l'année 2010.

Neuf ans plus tard, nous en sommes toujours à un financement à hauteur de 91 % alors que les exigences du Décret en termes de volume d'activité sont maintenues à 100 % !

4 Réussir la réforme APE en soutenant l'emploi dans les dispositifs d'Économie Sociale

Depuis plusieurs décennies, le dispositif APE soutient structurellement les politiques fonctionnelles liées à la prestation de services à la collectivité, au soutien à la formation et à l'accompagnement à l'emploi, au soutien à la création et au développement d'activités économiques, ... Le dispositif fait partie intégrante du modèle économique de bon nombre d'entreprises de l'Économie Sociale et ce grâce à ce soutien pérenne qu'il permet pour l'emploi d'une partie des travailleurs de l'Économie Sociale.

Cela représente de très nombreux emplois pour l'Économie Sociale et certains dispositifs en sont beaucoup plus dépendants que d'autres. En finançant l'emploi, c'est le développement des entreprises sociales que l'on soutient, la réalisation de la finalité de ces entreprises.

ConcertES et ses fédérations membres plaident

pour que ce soutien financier et structurel aux acteurs de l'ES soit pérennisé dans le cadre de la réforme en cours.

ConcertES et ses fédérations membres souhaitent

que les moyens associés à la mesure APE restent identiques pour les entreprises qui en bénéficient. Au niveau global, nous souhaitons que les moyens APE ne soient pas revus à la baisse, qu'ils continuent à être dédiés à l'emploi dans les structures et servent à soutenir structurellement les entreprises qui en bénéficient, mais aussi qu'à travers l'utilisation de ces moyens, d'autant plus de valeurs ajoutées sociétales soient produites.



Élections fédérales



L'Économie Sociale n'est pas une 'compétence' en soi. Il s'agit d'une responsabilité à tout niveau de pouvoir. Comme pour toute initiative de politique générale, un échange d'informations entre les différents niveaux de pouvoir est essentiel afin que les mesures prises aux différents niveaux ne se torpillent pas mais se renforcent et se bonifient. Il est donc primordial d'organiser un dialogue sur l'Économie Sociale entre l'État fédéral et les Régions. Une coordination pourrait se matérialiser au travers d'une **interface de coordination Régions-Fédéral** pour l'Économie Sociale, chargée, entre autres, de se pencher sur les dossiers européens et d'améliorer les réglementations fédérales (code des sociétés, fiscalité, marchés publics ...) pour qu'elles renforcent et appuient les politiques régionales de développement des entreprises d'Économie Sociale.

1 Développer un plan d'action pour l'Économie Sociale au niveau fédéral

Comme pour le niveau européen, **ConcertES et ses fédérations membres proposent** l'adoption d'un plan d'action national pour l'Économie Sociale, au niveau fédéral. Ce plan d'action permettra de définir les priorités, les prochains travaux à entamer pour permettre le développement de l'Économie Sociale, en veillant à la cohérence entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Notre Gouvernement fédéral joue en effet encore un rôle important dans la structuration de l'environnement économique et social dans lequel les entreprises évoluent. L'État fédéral dispose également de levier de développement de l'Économie Sociale par le biais d'évolutions juridiques, fiscales, financières, économiques et sociales qu'il peut apporter au droit des sociétés, aux compétences fiscales (entre autres la TVA, l'impôt des sociétés), au droit du travail, à la réglementation générale sur les marchés publics, à l'intégration sociale ...

Ce plan d'action permettra de renforcer la visibilité des entreprises et organisations d'Économie

Sociale ; de les soutenir pour qu'elles génèrent des innovations sociales et technologiques ; de supprimer certaines barrières légales les empêchant de croître.

Ce plan d'action devra également servir à favoriser l'intégration des valeurs de l'Économie Sociale au sein de la révolution numérique, du big data, de l'économie de plate-forme ... En saisissant les opportunités offertes par la révolution technologique, les entreprises d'Économie Sociale apporteront leurs valeurs de solidarité, démocratie et durabilité à la nouvelle économie.

Afin d'assurer une bonne évaluation du plan d'action, **ConcertES et ses fédérations membres estiment** nécessaire que l'État fédéral se dote de **comptes satellites sur l'Économie Sociale** et s'inscrivent dans les initiatives que la Commission européenne a lancé en la matière. ConcertES, et son Observatoire de l'Économie Sociale, peut apporter un soutien utile dans la réalisation de ces comptes satellites, tout comme divers centres de recherche en Économie Sociale (Centre d'Économie Sociale, CIRTES, section belge du CIRIEC, HIVA, CESOC de l'UCLL ...).

2 Réforme du Code des Sociétés et des Associations – donner une réelle place à l'intérêt général et aux finalités sociales dans l'acte d'entreprendre

Un nouveau Code des Sociétés et des Associations a été adopté par la Chambre des représentants. Si l'on peut en saluer la volonté de simplification, ce projet manque tout à fait sa cible en matière de rencontrer les attentes des citoyens, soit une recherche de sens à tout niveau : consommation, emploi et travail, investissement ...

Ainsi, la réforme du Code des Sociétés et des Associations n'est pas neutre par rapport à la vision de la société dans son ensemble. La lecture que

nous en faisons est qu'il s'agit d'une réforme axée sur la composante économique de nos sociétés, sur l'intérêt et l'enrichissement individuel. La réforme va ainsi à l'encontre de l'intérêt collectif et de l'intérêt général et ne prend pas en considération l'ensemble des composantes de la société : économique, sociale, citoyenne, associative ...

Le Code des Sociétés et des Associations n'accorde qu'une place d'exceptions aux associations et aux sociétés coopératives et sociétés à finalité sociale. En effet, du fait de l'intégration au sein d'un code plus large, construit sur le modèle de l'entreprise à but de lucre, les dispositions spécifiques aux associations et aux sociétés coopératives sont limitées à un strict minimum :

- Il y a certes des livres spécifiques pour tant l'association que la société coopérative mais ils en sont réduits à définir les exceptions au régime 'général' de la société commerciale à but de lucre. Or l'association et la société coopérative ne sont pas que des exceptions ! Ce sont des modèles d'entreprises et d'organisations à part entière qui sont indispensables à la vie économique, sociale et citoyenne.
- Il reste encore de nombreuses dispositions 'générales' (soit les dispositions applicables à l'ensemble des formes juridiques définies dans le code des sociétés et des associations) qui vont freiner et entraver le fonctionnement, le développement et le déploiement des associations et entreprises sociales. Un **cadre à part entière**, 'sur mesure', permet de définir l'ensemble des dispositions s'appliquant aux associations d'une part et aux coopératives d'autre part et renforce la sécurité juridique et donc l'adoption de ces formes d'entreprises.

La législation doit être exemplaire, les pouvoirs publics doivent donner l'exemple. Ainsi, nous proposons de renverser la logique actuelle : l'association, la coopérative et la société à finalité sociale doivent devenir la règle ; et l'entreprise à but de lucre ne peut être qu'exception aux règles de base calquées sur les valeurs et principes fondateurs de l'Économie Sociale.

C'est la seule manière par laquelle la réglementation aura un réel effet incitatif par rapport aux comportements attendus des entreprises et des citoyens. Il est donc nécessaire de construire le code des sociétés et des associations autour de l'association, de la coopérative et de la société à finalité sociale, formes juridiques porteuses de valeurs de solidarité et garantissant que l'entreprise et ses activités s'intègrent correctement dans le territoire, répond aux besoins et attentes des citoyens, s'inscrit dans une logique de développement durable et tout cela de manière économiquement efficace.

Rappelons que la Belgique fut le premier pays à montrer l'exemple avec le statut de SFS et que cet exemple est aujourd'hui suivi par un grand nombre de pays européens et dans le reste du monde. Faisons de sorte que la Belgique soit exemplative à nouveau en faisant de 'l'exception' Économie Sociale la norme.

Ce changement de modèle d'entreprise de référence doit s'accompagner d'informations et de formations à l'adresse des pouvoirs publics, acteurs de soutiens à la création et au développement des entreprises, aux avocats, notaires, réviseurs d'entreprises, comptables ... De vastes campagnes d'informations et de sensibilisation à ce nouveau modèle d'entreprise de référence doivent donc être organisées.

3 Favoriser l'utilisation de clauses sociales dans les marchés publics fédéraux

Au niveau des marchés publics, nous prôtons également le rôle exemplaire des pouvoirs publics par une utilisation de 'considérations sociales, éthiques et environnementales' dans les différentes étapes du processus de passation, d'exécution et d'évaluation des marchés publics. Les considérations sociales, éthiques et environnementales sont des outils générant de l'impact en terme d'insertion et d'intégration des publics éloignés de l'emploi, de changements de comporte-

ments en matière de consommation (énergétique, nutritionnelle, de mobilité ...), d'impacts et d'externalités positives sur l'environnement, la qualité de vie, le bien-être des populations ...

Pour **ConcertES et ses fédérations membres, il est nécessaire de** promouvoir ces considérations sociales, éthiques et environnementales et d'en montrer leur impact à toutes les instances publiques fédérales passant des marchés publics.

Pour ce faire, il est primordial de former les personnes préparant, gérant et encadrant les marchés publics à la bonne préparation de ces derniers. Il ne s'agit pas de proposer uniquement des clauses et autres modalités types, il s'agit de proposer une méthode de travail aux pouvoirs adjudicateurs et aux personnes responsables des marchés publics afin qu'elles intègrent les solutions les plus adéquates pour obtenir des produits et services respectueux de l'homme, de l'environnement et du budget de l'état et répondant au mieux aux attentes et besoins des pouvoirs publics et des citoyens.

Concrètement, ConcertES et ses fédérations membres plaident pour que des obligations soient fixées en matière de clauses sociales au niveau fédéral :

- les marchés de travaux de plus de 1.000.000 d'euros intègrent obligatoirement des clauses sociales ;
- les marchés de services dont le montant estimé est supérieur au seuil européen de publicité intègre obligatoirement des clauses sociales ;
- l'application de la circulaire du 16 mai 2014 visant l' « Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales » fasse l'objet d'une évaluation rendue publique ;
- un réseau de facilitateurs soit constitué au sein de l'Institut Fédéral du Développement Durable ;
- l'inspection sociale fédérale soit renforcée pour lutter contre le dumping social sur les chantiers de travaux.

4 Réglementer fiscalement et en matière de droit du travail l'économie de plate-forme et l'économie de la fonctionnalité en y favorisant les solutions coopératives et d'Économie Sociale

Ces dernières années ont vu la multiplication de nouvelles initiatives basées sur les technologies de l'information et de la communication. A défaut d'être de nouvelles activités économiques, ces outils numériques ont visé, dans la majorité des cas, à capter une plus-value réalisée en organisant une meilleure rencontre entre offre et demande, et à répartir cette plus-value entre les concepteurs/initiateurs de ces outils et les consommateurs-citoyens. Dans la majorité des cas, ces outils numériques s'inscrivent, par ailleurs, dans des vides juridiques et échappent ainsi aux règles et processus redistributifs des États. Il en résulte une double pression : sur les citoyens-travailleurs/prestataires de services d'une part, captifs de ces outils numériques ; sur les finances publiques d'autres part car ces prestations ne contribuent pas au financement de l'État.

ConcertES et ses fédérations membres plaident donc pour que les nouveaux outils numériques, les nouvelles innovations technologiques et leurs utilisations soient mises au service de l'intérêt général, d'une efficacité collective, d'une meilleure réallocation et redistribution des richesses. Tout cela permettra un 'TimeShift' : une redistribution du temps de travail au service d'une augmentation de la qualité de vie pour tous.

Pour ce faire, il est nécessaire de n'autoriser ces outils que sous des modèles coopératifs et d'Économie Sociale et que :

- ces outils numériques soient propriétés partagées de leurs utilisateurs/prestataires ;
- les données relatives à leur utilisation soient utilisées à des fins de renforcement de l'intérêt général ;
- leur gouvernance soit démocratique et collective, au départ des utilisateurs/prestataires/bénéficiaires.

5 Finaliser l'actualisation des leviers fiscaux existant, comme le taux de TVA réduit pour les entreprises d'Économie Sociale actives dans la réutilisation et le réemploi

Un arrêté de septembre 2000 permet l'utilisation d'un taux de TVA réduit pour les entreprises d'Économie Sociale actives dans la réutilisation et le réemploi. Cet arrêté est basé sur des réglementations régionales et les directives européennes antérieures concernant la TVA, et comporte de nombreuses références obsolètes. **ConcertES et ses fédérations membres demandent** donc de mettre à jour les références obsolètes et de les adapter eut égard aux nouvelles directives européennes en matière de TVA et aux nouvelles réglementations régionales.

6 Organiser un cadre de soutien aux fonds de développement qui mobilisent l'épargne solidaire

Un incitant fiscal permet de soutenir le financement des fonds de développement qui investissent dans des institutions de microfinancement dans le Sud, par le biais de prêts, de participations en capital ou de garanties. Moyennant certaines conditions, une réduction d'impôt correspondant à 5% du total des versements réalisés dans l'année est octroyée à une personne physique qui investit dans un fonds de développement agréé.

Un mécanisme similaire favorisait l'investissement dans les fonds publics Fonds Starter et Fonds de l'Économie Sociale et Durable mis en place par le niveau fédéral en 2003. Une proposition de loi du 5 octobre 2017, modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, instaurant une

réduction d'impôt pour les investissements dans des fonds de développement privés visant à financer l'Économie Sociale et durable, n'a pas été mise en application.

Ces mesures fiscales permettent cependant, en soutenant des fonds de développement agréés, de promouvoir une forme d'épargne solidaire qui intéresse des citoyens toujours plus nombreux. Ces fonds de développement sont ainsi en mesure de compléter l'action des outils de financement publics en mobilisant l'épargne citoyenne vers des projets s'inscrivant dans l'économie réelle, locale et inclusive.

ConcertES et ses fédérations membres plaident

pour :

- l'agrément des fonds de développement privés, socialement responsables, éthiques et durables, qui développent le microcrédit en Wallonie et à Bruxelles et l'accès pour ces fonds aux mesures fiscales susceptibles de favoriser leur financement ;
- l'agrément des fonds de développement privés, socialement responsables, éthiques et durables, qui financent l'Économie Sociale et l'entrepreneuriat social par le biais de prêts ou de participation en capital, ainsi que l'accès pour ces fonds aux mesures fiscales susceptibles de favoriser leur financement.

7 Promouvoir les Sociétés à gestion COopérative et Participative

Nous soutenons et défendons les Sociétés à gestion COopérative et Participative (SCOP). Ces dernières visent la création d'emplois durables, sont contrôlées par leurs travailleurs et affectent leur bénéfice :

- à une équitable rémunération du capital,
- à la création de réserves impartageables,
- aux travailleurs.

Pour favoriser leur émergence et leur croissance, **ConcertES et ses fédérations membres plaident** pour :

- une défiscalisation de la réserve impartageable : le mécanisme actuel de « réserve d'investissement » (accessible aux petites sociétés, limitée à 37.500 euros sur 2 ans, devant être réinvestis en immobilisations corporelles ou incorporelles dans les 3 ans) est trop conditionné et insuffisant. Nous demandons, pour toute forme juridique, une exonération complète de l'argent affecté à une réserve impartageable, c'est-à-dire non redistribuable par le biais de mécanisme ou formes échappant à l'impôt ou contribuant à l'enrichissement direct ou indirect des actionnaires (ex. dividendes, augmentation de la valeur de la part, etc.) ;
- une reconnaissance de la concertation sociale en entreprise sur le principe de la démocratie directe : à l'instar des Pays-Bas ayant prévu une possibilité de dérogation, pour une période donnée et renouvelable, de la forme traditionnelle de Conseil d'Entreprise aux entreprises faisant la preuve devant le Conseil Économique et Social d'une forme de concertation alternative, nous demandons une reconnaissance du fonctionnement participatif impliquant directement tous les travailleurs.

8 Plaider pour le soutien au développement de l'Économie Sociale dans le cadre des relations internationales

Au niveau international, les autorités belges peuvent également jouer un rôle d'exemple. L'intégration des valeurs de l'Économie Sociale doit se faire à tous les niveaux de pouvoir et dans tous les contacts bi- et multilatéraux de la Belgique à l'échelle internationale.

En premier lieu au niveau européen, **ConcertES et ses fédérations membres souhaitent** que la Belgique apporte son soutien aux propositions contenues dans son mémorandum pour les élections européennes.

Dans un deuxième temps, **ConcertES et ses fédérations membres souhaitent** que la Belgique soutienne l'intégration du soutien au développement de l'Économie Sociale dans les diverses objectifs prioritaires de l'Union européenne.

Ensuite, **ConcertES et ses fédérations membres appellent** la Belgique à promouvoir l'Économie Sociale au niveau de l'Organisation des Nations-Unies. Les entreprises d'Économie Sociale, par les principes qu'elles mettent en œuvre au jour le jour, sont des entreprises qui permettent de rencontrer ces objectifs de développement durable de l'agenda 2030. La Belgique devrait soutenir, avec d'autres pays européens et l'Union européenne, l'adoption d'une résolution de l'ONU sur la promotion de l'Économie Sociale afin d'inspirer citoyens et administrations publiques à intégrer l'Économie Sociale dans leurs choix et actes quotidiens.

Il est primordial également que la politique belge de développement n'autorise, aux côtés des agences et des organisations partenaires multilatérales, des organisations de la société civile, des acteurs institutionnels, des organisations humanitaires que les seules entreprises d'Économie Sociale comme bénéficiaire de dotations, subsides ou autres contributions à charge du budget de la politique belge de développement. Il est tout aussi primordial d'encourager le développement des entreprises sociales dans les pays tiers et les pays bénéficiant de la politique belge de développement.

Enfin, **ConcertES et ses fédérations membres demandent** à ce que la Belgique contribue à la mise à l'agenda de l'Économie Sociale dans les divers Forum et Organisations internationales comme le G20.

Élections européennes

L'Économie
Sociale, moteur
de progrès social
et économique
en Europe

Vu l'importance toujours plus grande qu'ont les réglementations européennes et les politiques européennes sur les législations nationales et régionales, il est crucial de tenir à l'œil les évolutions dans la réglementation européenne. C'est au niveau européen que sont décidées de nouvelles réglementations et normes européennes, façonnant le cadre général qui s'impose de plus en plus aux politiques économiques et sociales des États-membres.

C'est dans cette optique que ConcertES a rejoint Social Economy Europe et fait sienne les propositions de Social Economy Europe sur le plan européen.

L'Union européenne et le monde dans son ensemble rencontrent de gros changements technologiques, sociaux et économiques. L'émergence et les progrès de la digitalisation, des technologies 'blockchain' et du big data ou l'augmentation des inégalités et des insécurités à l'emploi transforment rapidement notre monde, apportant leur lot d'opportunités et de défis mais cela nous interpelle aussi à tenir urgemment un débat sur ce que nous, européens, voulons façonner collectivement.

Les élections européennes de mai 2019 sont une opportunité historique pour assurer la participation des citoyens à la construction du futur de l'Union européenne. Dans ce contexte, l'Économie Sociale est déterminée à prendre part à la réalisation d'un futur basé sur le **développement durable**, le progrès économique et social, au travers une Union européenne basée sur la coopération, la démocratie, la solidarité, tenant compte de sa diversité, de l'innovation et d'une citoyenneté active.

L'Économie Sociale est une part essentielle du paysage économique et social européen. Le Conseil Economique et Social Européen comptabilise **2,8 millions d'entreprises** d'Économie Sociale dans l'Union européenne. **Elles emploient 13,6 millions de personnes et comptent pour 8 % du PIB de l'UE.**

Concrètement, **ConcertES et ses fédérations membres soutiennent les 10 propositions** d'actions présentées par Social Economy Europe :

- 1** Adopter un plan d'action européen pour l'Économie Sociale
- 2** Maintenir l'intergroupe parlementaire Économie Sociale au Parlement européen ;
- 3** Consolider un dialogue structurel entre l'Économie Sociale et les institutions européennes

Dans ce cadre, ConcertES souhaite attirer l'attention de la Belgique sur le comité de monitoring de la Déclaration de Luxembourg sur l'Économie Sociale. Ce groupe de haut-niveau est composé de Gouvernements des États-membres pour promouvoir le développement de l'Économie Sociale dans l'Union européenne. ConcertES invite l'État fédéral et les Régions à proposer leur candidature à ce groupe de haut-niveau.

ConcertES invite également l'État fédéral et les Régions à solliciter leur intégration au partenariat interregional pour une spécialisation intelligente sur l'Économie Sociale.

- 4** Façonner un cadre réglementaire pour toutes les entreprises et organisations d'Économie Sociale
- 5** Améliorer l'accès au financement de l'UE et aux fonds européens pour les entreprises et organisations d'Économie Sociale
- 6** Placer l'économie sociale au cœur du Socle Européen des Droits Sociaux, du Semestre européen, de la politique de cohésion, des Objectifs de Développement Durable et du débat sur l'avenir de l'emploi
- 7** Stimuler l'innovation sociale et technologique et l'inter-coopération entre les entreprises et organisations de l'économie sociale
- 8** Améliorer la visibilité de l'Économie Sociale

Dans ce cadre, **ConcertES et ses fédérations membres appuient** particulièrement la demande de développer des comptes satellites pour l'Économie Sociale au niveau européen et au niveau de la Belgique. Des efforts ont été entrepris par Eurostat, il convient de les renforcer pour documenter l'impact social et la contribution effective de l'Économie Sociale aux agrégats macro-économiques majeurs. Pour ce faire, les instituts statistiques nationaux doivent s'appuyer sur les organisations représentatives d'Économie Sociale telles que ConcertES et les centres de recherches qui étudient ces entreprises de longue date (centres de recherches affiliés au CIRIEC et au réseau EMES).

ConcertES et ses fédérations membres appellent également à soutenir l'évaluation de l'impact social des entreprises et organisations de l'économie sociale, en tenant compte de leurs spécificités et des outils existants, tels que les résultats du projet Interreg VISES, qui rassemble 21 acteurs de l'économie sociale de Belgique et de France.

- 9 Favoriser le rôle de l'économie sociale dans l'action extérieure de l'Union européenne
 - 10 Promouvoir des marchés publics socialement responsables
-  Pour une information plus complète à ce propos, ConcertES vous invite à parcourir le Mémoire de Social Economy Europe.



ConcertES et ses fédérations membres sont à l'initiative de :

L'Observatoire de l'Economie Sociale



Le site d'information economiesociale.be et le magazine Transfo



EconomieSociale.be

transfo

Le projet VISES



Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen

VISES



ACTEUR DE

ES L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'ÉCONOMIE SOCIALE
comme réponse aux aspirations des citoyens

Concertes

SAWB asbl

eweto
Toute la différence est là

syneco
Centre d'expertise
en économie sociale et solidaire

AiD
Actions intégrées de développement

ALEAP

Atout Et
FÉDÉRATION WALLONNE DES
ENTREPRISES D'INSERTION

RESSOURCES

CREDAL
L'ARGENT SOLIDAIRE

leSCOP
WALLONIE BRUXELLES

CoopAc.be
en WALLONIE

CAIPS

febecoop

fias
acti

FeBISP

Financité
Financement Participatif à l'échelle

RES
RÉSEAU D'ENTREPRISES
SOCIALES